

RAPPORT MORAL DE VIVIANE LE THOMAS, PRESIDENTE, AG DU 1^{ER} JUILLET 2023

Encore plus de licenciés pour la Bretagne !

C'est une très bonne nouvelle qui nous permet de retenir que le travail des clubs, des comités, de la ligue est largement payant car le nombre de nos licenciés est en constante augmentation !

	22	29	35	56	LIGUE
31/05/19 2018/2019	1218	1150	4935	1025	8328
dont événementielle	199	138	123	39	499
31/05/22 2021/2022	1115	1669	5883	1946	10613
dont événementielle	140	387	525	765	1817
31/05/23 2022/2023	1311	1499	6679	1837	11326
dont événementielle	156	32	609	368	1165
Progression de la saison en cours (hors événementielles)					
(comparaison de 31/05/2023 avec 31/05/2022)	18,46 %	14,43 %	13,29 %	24,39 %	15,52 %
Progression depuis saison avant Covid (hors événementielles)					
(comparaison de 31/05/2023 avec 31/05/2019)	13,35 %	44,96 %	26,14 %	48,99 %	29,79 %

MASCULINS (- DE 21 ANS)								
	M21M	M18M	M15M	M13M	M11M	M9M	M7M	TOTAL M
31/05/19 2018/2019	277	314	298	285	364	204	158	1900
31/05/22 2021/2022	315	718	559	370	593	382	226	3163
31/05/23 2022/2023	346	986	554	356	459	335	193	3229
Progression de la saison en cours (hors événementielles)								
(comparaison 31/05/2023 avec 31/05/2022)	9,84 %	37,33 %	-0,89 %	-3,78 %	-22,60 %	-12,30 %	-14,60 %	2,09 %

Progression depuis saison avant Covid (hors évènementielles)								
(comparaison 31/05/2023 avec 31/05/2019)	24,91 %	214,01 %	85,91 %	24,91 %	26,10 %	64,22 %	22,15 %	69,95 %
FEMININES (- DE 21 ANS)								
	M21F	M18F	M15F	M13F	M11F	M9F	M7F	TOTAL F
31/05/19 2018/2019	384	527	497	377	415	183	160	2543
31/05/22 2021/2022	246	862	761	457	617	415	201	3559
31/05/23 2022/2023	301	1106	950	470	437	306	174	3744
Progression de la saison en cours (hors évènementielles)								
(comparaison 31/05/2023 avec 31/05/2022)	22,36 %	28,31 %	24,84 %	2,84 %	-29,17 %	-26,27 %	-13,43 %	5,20 %
Progression depuis saison avant Covid (hors évènementielles)								
(comparaison 31/05/2023 avec 31/05/2019)	-21,61 %	109,87 %	91,15 %	24,67 %	5,30 %	67,21 %	8,75 %	47,23 %
TOTAUX (F+M -DE 21 ANS)								
	M21	M18	M15	M13	M11	M9	M7	TOTAL F+M
31/05/19 2018/2019	661	841	795	662	779	387	318	4443
31/05/22 2021/2022	561	1580	1320	827	1210	797	427	6722
31/05/23 2022/2023	647	2092	1504	826	896	641	367	6973
Progression de la saison en cours (hors évènementielles)								
(comparaison de 31/05/2023 avec 31/05/2022)	15,33 %	32,41 %	13,94 %	-0,12 %	-25,95 %	-19,57 %	-14,05 %	3,73 %
Progression depuis saison avant Covid (hors évènementielles)								
(comparaison de 31/05/2023 avec 31/05/2019)	-2,12 %	148,75 %	89,18 %	24,77 %	15,02 %	65,63 %	15,41 %	56,94 %

GOUVERNANCE DE LA LIGUE :

A l'instar de la saison 2021-2022 la saison 2022-2023 s'est également déroulée dans un contexte difficile :

Le départ du Président Gérard Mabilie en octobre 2022 a généré, conformément aux statuts de la ligue, l'organisation d'une AG élective pour que les clubs puissent élire leur nouveau, nouvelle président(e) et cela même si le comité directeur n'avait pas démissionné.

L'intérim entre le départ du Président Mabilie et l'AG élective a été assuré par le Secrétaire Général du moment : David Quintin, qui a donc eu la charge d'expédier les affaires courantes et d'organiser l'AG Extraordinaire élective qui s'est déroulée le 6 janvier 2023.

Au cours de cette AGE, ma candidature a été présentée en 1^{ère} intention par le Comité Directeur de la ligue, mais elle n'a pas été ratifiée par l'AGE. C'est donc la candidature de madame Gortais, présentée en 2^{ème} intention par le Comité Directeur de la ligue, qui a été ratifiée par l'AGE. Toutefois le 19 janvier 2023, dans le cadre d'un comité directeur en visio de la ligue, monsieur Sébastien Florent, secrétaire général de la FFVB est intervenu pour informer les membres du CODIR qu'au cours de l'AGE du 06 01 2023, une mauvaise interprétation de nos textes concernant le mode de calcul de la majorité absolue, lors de l'élection du ou de la présidente de la ligue, ne permettait pas à la FFVB de valider la candidature de madame Gortais, mais qu'elle devait valider la mienne. En effet, la candidature de madame Gortais, présentée en 2^{ème} intention par le comité directeur avait été ratifiée par l'AGE après qu'il eut été interprété, à tort, que ma candidature n'avait pas recueilli la majorité des voix auprès de l'AGE. À la suite de cette annonce, un recours a été officiellement déposé par Madame Gortais, Monsieur, Gouin, Monsieur Gaudel, Monsieur Quintin auprès du CNOSF, au motif de contester la régularité de l'assemblée générale extraordinaire du 6 janvier pour plusieurs irrégularités, notamment au moins deux procurations n'ayant pas été établies régulièrement.

La conciliation s'est déroulée le 3 avril 2023, les conciliateurs ont proposé à la ligue d'ajouter à l'ordre du jour de sa prochaine assemblée générale statutaire programmée (à date) en juin 2023, un point portant élection du ou de la présidente de la ligue.

1.1. Composition du comité directeur de la ligue de bretagne de volley ball pour l'année 2022-2023

MEMBRES ELUS	
Nom - Prénom	Fonctions/Commission
CONAN Arnaud	Membre du comité directeur, Membre de la CSR
DUCHENE Frédéric	Membre du comité directeur, Membre de la CRA – membre de la discipline
GAUDEL Marc	Membre du comité directeur

GERARD Eva	Membre du comité directeur, CRT partie beach
GIRARD Claire	Membre du comité directeur, Secrétaire Générale – membre de la CSR
GORTAIS Laurence	Membre du comité directeur
GOUIN Jean-Luc	Membre du comité directeur, Médecin régional – membre de la discipline
LE THOMAS Viviane	Membre du comité directeur Présidente
LETO Antonio	Membre du comité directeur, Président de la CSR
MERCIER Johanna	Membre du comité directeur, Membre CSR jeunes
METAYER Sandrine	Membre du comité directeur, Trésorière
PRIOU Bruno	Membre du comité directeur, Président de la CRA
QUINTIN David	Membre du comité directeur, Président de la commission financière
RAMARD Florence	Membre du comité directeur, Vice-Présidente
RIBOUS Alain	Membre du comité directeur, Service aux clubs + usages numériques, membre de la commission financière
RIVOLIER Laëtitia	Membre du comité directeur, CRT partie beach
THANGUY Gildas	Membre du comité directeur, Co Animateur de la CRT
Membres du Comité directeur, représentants des comités départementaux,	
AVIGNANT Odile	CDVB22 Titulaire Co animatrice CRT
HAMON Pierrick	CDVB 22 Suppléant
PRIGENT Olivier	CDVB 29 Titulaire
SADOU Sébastien	CDVB 35 Titulaire
GRAIGNIC Christophe	CDVB 56 Titulaire

M Gildas Thanguy, madame Eva Gerard et M Arnaud Conan quittent le comité directeur pour des raisons personnelles et professionnelles. Les membres du comité directeur les remercient chaleureusement pour leur investissement et leur souhaitent une belle continuation. 3 postes sont donc ouverts à l'élection au cours de cette AG du 1^{er} juillet 2023.

1. FONCTIONNEMENT :

À la suite des échanges individuels que j'ai conduit avec les membres du CODIR, j'ai décidé de ne pas maintenir le fonctionnement avec un bureau élargi aux présidents des comités départementaux, mis en place lors de la mandature précédente. En effet, certains administrateurs de la ligue m'ont exprimé être pénalisés par ce fonctionnement car ils étaient moins informés que les présidents de CD, alors qu'ils sont administrateurs au même titre que les présidents de CD. **J'ai donc fait ce choix afin de maintenir un même niveau d'information entre les différents membres du CODIR et pour une meilleure intégration des nouveaux membres élus.** Le fonctionnement s'est donc fait uniquement en CODIR ce qui lui a permis de prendre tout son rôle et ses responsabilités dans ce contexte instable.

1.1 les commissions

Les membres de toutes les commissions ont travaillé dans un esprit constructif pour permettre le bon déroulement de nos championnats de nos formations et le bon fonctionnement de nos instances.

Belle vitalité des commissions technique et d'arbitrage (avec de nouvelles formations d'arbitres), sans oublier la sportive qui suscite toujours autant de débats 😊

La commission financière ne s'est pas réunie cette année. Il est surtout important de retenir que les comptes présentés par le cabinet comptable attestent de la bonne santé financière de la ligue et que rien n'échappe à l'œil aguerri de madame Pennamen secrétaire comptable.

La commission PSF pour le dossier Plan Sportif Fédéral (PSF)

Constitution de notre commission régionale PSF pour la Bretagne :

- Viviane Le Thomas en qualité de présidente
- Les présidents ou présidentes de comités : Odile Avignant pour le CD22, Olivier Prigent pour le CD29, Christophe Graignic pour le CD56 et Sébastien Sadou pour le CD35
- Edwige Corbin en qualité de CTS
- Geoffrey Maret en qualité d'agent de développement

Il nous a manqué une dernière personne que nous souhaitions représentante de club. Toutefois aucun membre n'a souhaité participer aux travaux de cette commission PSF. Conformément aux attentes fédérales, cette commission a travaillé afin de déterminer des critères d'appréciation des projets déposés au regard de la configuration bretonne et de s'assurer que ces critères soient en résonance avec les critères fédéraux. Puis la commission régionale a été auditée par la commission ad hoc de la FFVB qui a validé tous les projets sauf 5 :

- Quiberon : pas prioritaire
- OC Cesson : pas prioritaire

- Quimper : pas prioritaire
- Chantepie : pas prioritaire
- Romillé dossier hors délai

1.2 Les actions

Deux réunions de l'ETR sur la saison 2022 2023

La commission technique a mis les bouchées doubles cette année, elle s'est réunie une dizaine de fois entre le 21 04 et maintenant afin de proposer un festival d'actions en cette fin d'année:

- Les finales nationales des Beach volleyades qui se tiendront à Quiberon. Un Big up à Laetitia Rivolier qui pilote cette organisation de main de maître !
- Mise en place d'une journée de détection Beach pour étiqueter une paire Beach ligue de Bretagne
- Mise en place d'un CRE Beach fin juin début juillet.
- Organisation du Training camp : 1 seul pour les 12/15 ans déjà complet avec 30 participants (Encadrement : Samuel Frey , Claire Pelhatre, Marlène Gongora)
- Route du volley : 17 étapes sont validées
- Organisation du BBVT : 5 étapes. Samuel Frey est sur toutes les étapes
- La tournée 3x3 qui conduira les équipes qualifiées au cours des différentes étapes vers une finale régionale le 17 juillet à Quiberon

1.3 Les Volleyades :

Aux volleyades nos équipes féminines ont terminé 5^{ème} et 22^{ème}

Les garçons 21^{ème} et 23^{ème}

Un stagiaire du Pôle espoirs de Dinard, issu du club de moulins, intégrera le CNVB à la rentrée de 2023

1.4 Départ de Geoffrey Maret

Geoffrey Maret avait été recruté en septembre 2022 sur un poste d'agent de développement financé en partie par la FFVB. Volontairement Il a souhaité quitter la ligue, avec fin de son contrat le 31 /05/23. Les membres du comité directeur l'ont remercié pour son engagement. Le Comité Directeur a validé le fait qu'il reviendra à la prochaine gouvernance de lancer ou non l'embauche d'un nouvel Agent de développement.

2. STATUTS ET REGLEMENTS

2.1 La ligue

Point d'attention sur une modification des statuts de la ligue pour laquelle vous aurez à voter ce jour :

Le CODIR a souhaité introduire dans les statuts la possibilité d'organiser des assemblées générales dématérialisées. **Bien entendu ce type d'organisation devra rester exceptionnelle et nous devons continuer à privilégier les AG en présentiel.** En procédant ainsi nous introduisons une forme de souplesse et d'agilité dans notre fonctionnement. L'article introduisant cette modification a été rédigé par le juriste de la FFVB afin qu'il soit en cohérence avec nos statuts et avec le cadre légal.

2.2 LA FFV

La FFV fera évoluer ces statuts en 2024, nous modifierons donc nos statuts dans la foulée, en cohérence avec les modifications fédérales et conformément au code du sport.

Monsieur Mabillet vous aura fait une présentation des modifications des statuts fédéraux, en préambule de cette AG.

Afin de se mettre en conformité avec le code du sport (toutes les fédérations sportives sont soumises à cette obligation)

Le projet de composition de la nouvelle gouvernance Fédérale :

- 36 représentants (parité obligatoire)

- 26 élus dans la liste

- les 10 autres font partie des obligations liées à la nouvelle loi : 2 représentants LNV, arbitres, entraîneurs, SHN...

- Le Conseil National des ligues sera réactivé il aura un rôle consultatif

- Le Bureau directeur :

- Le mandat des membres du bureau sera unique (une olympiade)

- Trésorier + SG + VP délégué + Président

- Le Président de la FFV ne pourra pas exercer simultanément un rôle dans l'exécutif d'une Ligue ou d'un comité.

- 13 membres dont 9 membres élus + Président + LNV + 2 SHN

Les présidents de fédération et de ligue ne pourront pas faire plus de trois mandats à partir de l'olympiade 2024 2028 (effet rétro actif) .

Place maintenant à la dernière ligne droite avant les JO de 2024 à Paris, je vous souhaite à toutes et tous de très belles vacances !

Viviane LE THOMAS

Présidente de la Ligue de Bretagne de volley

A Pontivy le 01 07 2023